



**Commune de
Cossonay**

-



Réponse de la Municipalité au postulat Ruchat, Arnold, Bachofner, Cretegny et Hovsepian « pour la création d'une aire de jeu dans le hameau d'Allens »

Commune de Cossonay

le 15 avril 2024/fac

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Texte du postulat

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années, le hameau d'Allens, à l'instar de Cossonay, jouit d'une croissance importante de sa population, passant de 105 habitant.e.s en 2019 à 152 en 2022, soit une hausse de 31% en seulement 3 ans.

Les nouvelles constructions en cours et certains projets immobiliers à venir confirment que ce mouvement se poursuivra encore.

Notre charmant hameau attire non seulement les personnes seules ou en couple à la recherche de calme et de beaux paysages, mais également les familles avec enfants heureuses d'améliorer leur « qualité de vie ». En 2022, Allens dénombrait 35 mineurs (dont 7 enfants de 0 à 3 ans ; 24 de 4 à 16 ans ; 4 de 17 à 18 ans).

Lors de la dernière fête de Noël organisée au village en décembre 2022, le père Noël a battu son record dans la distribution de ses tant attendus petits sachets...

Ce dynamisme couplé au fait que plusieurs familles logent dans des appartements qui ne disposent pas d'une place de jeu ou de terrain adéquat pour accueillir des bambins dans un environnement sécuritaire crée une demande importante auprès des jeunes parents.

Les enfants d'Allens de 4 à 10 ans sont actuellement tous scolarisés à Gollion. Ils se côtoient quotidiennement et s'apprécient beaucoup. Par beau temps, ils aiment se retrouver dehors mais ne disposent malheureusement pas actuellement d'une place pour se retrouver dans un cadre sécurisé (avec barrière) qui les protège du trafic important qui traverse de part en part le village, notamment celui très dense de la route cantonale. Un lieu pouvant les accueillir ainsi que leurs parents trouverait son utilité et permettrait la création d'un point de rencontre et d'échange bienvenu pour les habitant.e.s ancien.e.s et nouveaux.elles.

Finalement, il est intéressant de noter que le site *PlayGuide* qui recense les différentes aires de jeux privées et publiques dénombre par moins de 12 aires de jeux à Cossonay.

Conclusion

Parce que nous croyons que la création d'un tel espace sera une vraie plus-value pour les familles de notre hameau et qu'il répond à une demande réelle des parents et des enfants, nous invitons la Municipalité à étudier l'opportunité de créer une aire de jeu à Allens.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous réserverez à ce postulat.

Sophie Ruchat, Laurent Arnold, Sandrine Bachofner, Jacky Cretegny, Eric Hovsepien

2. Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris connaissance de ce postulat, déposé lors de la séance du Conseil communal du 24 avril 2023. Elle y répond comme suit :

2.1 Introduction

La Municipalité est sensible au bien-être et à la qualité de vie de ses citoyens. Promouvoir le mouvement chez les tout-petits et favoriser leur épanouissement en plein air lui tient particulièrement à cœur.

2.2 Démarche entreprise

La Commune ne disposant pas de terrain à Allens, elle a contacté tous les propriétaires fonciers du hameau afin de savoir s'ils disposaient d'une surface libre de 100m² au moins, hors zone agricole, disposée à recevoir une place de jeux, en précisant qu'il s'agissait uniquement d'une prise de température et dans le cas d'une entrée en matière de l'un ou l'autre d'entre eux, toutes les questions pratiques et financières seraient abordées avec la Municipalité.

Malheureusement, elle n'a reçu aucune réponse positive.

Il est à préciser que le « PPA Allens » n'oblige aucunement les propriétaires privés du hameau à réaliser des places de jeux, alors que cela est désormais obligatoire dans toutes les zones non soumises à PPA de Cossonay, en vertu du nouveau PACom en cours d'élaboration.

2.3 Conclusions

Pour les motifs évoqués ci-dessus, la Municipalité vous informe qu'aucune aire de jeux ne pourra être aménagée à Allens dans un avenir proche.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat Ruchat, Arnold, Bachofner, Creteigny et Hovsepien « pour la création d'une aire de jeu dans le hameau d'Allens » déposé le 24 avril 2023.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique

V. Induni



La Secrétaire

B. Barraz